

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région a vocation à constituer une déclinaison opérationnelle des principaux schémas prospectifs et stratégiques métropolitains tout en tenant compte des problématiques spécifiques de chacune des entités qui la compose.

Ce dispositif contractuel entre les institutions va permettre d'avancer de concert sur les grands projets structurants du territoire métropolitain, il sera l'un des cadres d'une cohérence porteur d'ambitions et de partage d'objectifs communs.

A ce titre, Les Conseils de la Région et de la Métropole ont délibéré respectivement le 7 Juillet et le 13 juillet 2017 afin d'approuver le lancement de la démarche pour l'élaboration de ce contrat.

Ce partenariat entre la Région et la Métropole s'est inscrit dans une collaboration et une co-construction avec les Conseils de territoire afin de garantir une grande équité entre tous les échelons territoriaux.

Au total, 87 projets ont été déclarés éligibles au titre du dispositif sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'enveloppe contractualisée proposée au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial est de 120 millions d'euros sur trois ans et sera prioritairement orientée sur le programme pluriannuel d'investissement de la Métropole. Il prévoit une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations.